

**Commune de VINASSAN**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mercredi 18 février 2026**

Le 18 février 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
12/02/2026

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	20	23

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	1	0

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, ARTAUD Stéphane, CABROL Christian, CODINA Emmanuelle, DELBOSC Jean-Pierre, FERAL Sophie, FOURGOUS Anne-Marie, FUERTES Victor, GARCIA Gérard, GRANAL Gilles, IMBERNON Marie, KOPEC Valérie, LAMBOURSAIN Séverine, MATUTANO Céline, MITAINE Katia, OURNAC Jean- Louis, QUENTIN Lopez, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier.  
BARRAU Sylvie à IMBERNON Marie.  
FRATICOLA Gérard à FUERTES Victor.

Excusé :

Secrétaire de séance :  
LAMBOURSAIN Séverine.

**N° 2026-004 Avis sur la demande d'enregistrement de régularisation d'activités de la SAS Clape Recyclage lieu-dit « les Mailheuls » à Salles-d'Aude.**

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral prescrivant une consultation du public relative à la demande d'enregistrement de la SAS Clape Recyclage pour la régularisation des activités de leur entreprise de collecte et de valorisation de déchets sur le territoire de la commune de Salles-d'Aude, situé RD31- Lieu-dit « Les Mailheuls. Ce projet est porté par Monsieur Nicolas FIGEAC, Directeur de la SAS Clape Recyclage.

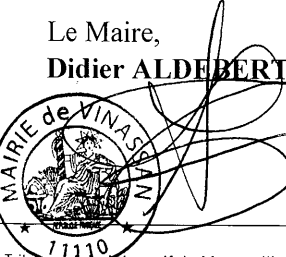

Cette consultation s'est déroulée du 05 janvier 2026 au 02 février 2026 dans la commune de Salles d'Aude.

Conformément aux prescriptions de l'article R512-46-11 du code de l'environnement, les conseils municipaux des communes de Salles-d'Aude, Coursan, Narbonne et Vinassan sont invités à donner un avis sur la demande d'enregistrement concernant ce dossier.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré,

**EMET UN AVIS FAVORABLE** concernant la demande d'enregistrement de la SAS Clape Recyclage pour la régularisation des activités de leur entreprise de collecte et de valorisation de déchets sur le territoire de la commune de Salles-d'Aude, situé RD31- Lieu-dit « Les Mailheuls ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire,  
**Didier ALDEBERT**  
  


« Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>